

Séance du 7 juin 2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT JUIN, à VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

Approbation du procès-verbal

- Séance du conseil municipal du 26 avril 2023 : Unanimité

2023-07-06-SF N° 049 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 AU BP 2023 VILLE ET BUDGETS ANNEXES

Budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget Ville de l'exercice 2023 annexée à la présente.

Budget Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à P. Charrondière) P. Charrondière, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K.Garel), Amina Leghnider, K. Garel.

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Loisirs de l'exercice 2023 annexée à la présente.

Budget Développement économique

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Développement économique de l'exercice 2023, annexée à la présente.

Budget GRF

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie Réserve Foncière de l'exercice 2023, annexée à la présente.

2023-07-06-SF N° 050 BUDGET VILLE 2023 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION VALHORIZON

Claude TRASSARD, Michel RAYMOND et Patrick CHARRONDIERE ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** la subvention 2023 à Val Horizon pour la mise en œuvre des actions des centres sociaux, d’un montant de 200 000 € décomposé comme suit :
 - 188 000 € dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2023 des centres sociaux Louis Aragon et Les Tournesols ;
 - 12 000 € dans le cadre de l’expérimentation du projet « PS Jeunes ».
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2023,
- **DIT** qu’un échéancier sera proposé pour le versement de la subvention 2023, tenant compte de l’acompte versé.

2023-07-06-UR N° 051 OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE / DUP

Michel RAYMOND ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE**, le dossier d’enquête préalable à la Déclaration d’Utilité Publique (DUP) de l’Opération de Restauration Immobilière (ORI) portant sur les 11 immeubles indiqués,
- **DECIDE** de solliciter Madame la préfète de l’Ain pour la mise à l’enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la Déclaration d’Utilité Publique (DUP) au profit de la Ville de Trévoux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

2023-07-06- UR ST N° 052 ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU « PACTE BOIS BIOSOURCES – REGION ET FIBOIS AURA »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la proposition du rapporteur ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer le Pacte bois biosourcés, la lettre d’engagement, ainsi que tous les documents et/ou pièces susceptibles d’y être rattachés.

2023-07-06-UR N° 053 REGULARISATION FONCIERE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L’HOTEL DE L’EUROPE - DESAFFECTATION D’UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public du lot 2 de 12 m², tel que figurant sur le plan annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l’application de la présente délibération.

2023-07-06-SF N° 054 REGULARISATION FONCIERE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'HOTEL DE L'EUROPE - DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public du lot 2 de 12 m², pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune, tel que figurant sur le plan annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-07-06-UR N° 055 REGULARISATION FONCIERE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'HOTEL DE L'EUROPE – ECHANGE DE PARCELLES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'autoriser l'échange d'une partie de 12 m² du domaine privé de la commune contre une partie de 7m² de la parcelle privée AD 636 afin de retrouver un alignement correct de la parcelle, tels que figurant dans le plan annexé ;
- **DIT** que les frais de l'acte correspondant sont à la charge du propriétaire de la parcelle AD 636 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes (notariés et administratifs) nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-07-06-UR N° 056 TERRAIN SIS 662 RUE VALENTIN SMITH – DESAFFECTATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 5 abstentions (H.Bonnet, G.Lichtlé, D.Desforges, Y.Gallay, N.Marchand) et 6 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à P. Charronnière) P. Charronnière, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K.Garel), Amina Leghnider, K. Garel.

- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public du terrain rue Valentin Smith concerné ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-07-06-UR N° 057 TERRAIN SIS 662 RUE VALENTIN SMITH – DECLASSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 5 abstentions (H.Bonnet, G.Lichtlé, D.Desforges, Y.Gallay, N.Marchand) et 6 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à P. Charronnière) P. Charronnière, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K.Garel), Amina Leghnider, K. Garel.

- **APPROUVE ET PRONONCE** le déclassement du domaine public du terrain rue Valentin Smith concerné, pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-07-06-UR SF N° 058 TERRAIN SIS 662 RUE VALENTIN SMITH – CESSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 5 abstentions (H.Bonnet, G.Lichtlé, D.Desforges, Y.Gallay, N.Marchand) et 6 oppositions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à P. Charrondière) P. Charrondière, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K.Garel), Amina Leghnider, K. Garel.

- **DECIDE** la vente du terrain rue Valentin Smith concerné pour un montant de 205 505 € à monsieur ADSIZ ;
- **DIT** que les frais de l'acte correspondant et les honoraires d'Agorastore seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes (notariés et administratifs) nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-07-06-SF SC N° 059 CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE À L'ÉCOLE PRIVÉE LA SIDOINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 1 opposition (G. Brulland (qui a donné pouvoir à P. Charrondière).

- **VALIDE** le projet d'avenant n°1 à la convention de participation de la commune à l'école privée « La Sidoine » ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces susceptibles d'y être rattachées.

2023-07-06-ST SF N° 060 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commande permettant la réalisation de petits travaux de voirie ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de petits travaux de voirie, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation de petits travaux de voirie ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement et toutes autres pièces et documents nécessaires susceptibles d'y être rattachés ;
- **AUTORISE** le président à signer, pour le compte de la CCDSV, coordonnateur du groupement, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- **DIT** que les crédits résultant de l'exécution du contrat passé dans le cadre de ladite convention seront prévus aux budgets de la commune.

2023-07-06-ST SF N° 061 ENTRETIEN DU SECTEUR DU COLLEGE JEAN MOULIN – MISE EN PLACE D’UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA CCDSV ET LA COMMUNE DE SAINT DIDIER DE FORMANS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le projet d’entente intercommunale entre la CCDSV, la commune de Saint Didier de Formans et la commune de Trévoux, pour l’entretien partagé du secteur du nouveau collège Jean Moulin, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant à signer cette convention d’entente ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles d’y être rattachés.

2023-07-06-RH N° 062 ADOPTION DU PLAN DE FORMATION COMMUNAL POUR LA PERIODE 2023/2026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le projet de plan de formation pour la période 2023/2026 ci-joint à la présente délibération ;
- **VALIDE** le projet de programmation prévisionnelle de formations pour l’exercice 2023 ci-joint à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits liés à cette programmation prévisionnelle de formations pour la période 2023/2026 sont / seront inscrits au BP 2023 et suivants.

2023-07-06-RH N° 063 REMISE A JOUR GENERALE DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Raymond, G. Brulland (qui a donné pouvoir à P. Charrondière) P. Charrondière, A. Lasserre (qui a donné pouvoir à K.Garel), Amina Leghneider, K. Garel.

- **ADOpte** la proposition du rapporteur, telle que détaillée ci-dessus, permettant la remise à jour du tableau des effectifs communaux à compter du 1^{er} juin 2023 à travers :
 - La suppression des 7 postes précités afin de tenir compte de départs et/ou d’avancements de grade enregistrés précédemment au sein du personnel communal
 - La création des 2 postes précités afin de tenir compte des besoins et de l’évolution programmée de l’organisation et des effectifs communaux :
 - La modification dans l’intitulé et/ou ouverture élargie à plusieurs cadres d’emploi et catégories de différents poste, telle que précisée ci-dessus.

En mairie, le 7 juin 2023

Affiché le 8 juin 2023

Le Maire
Marc PÉCHOUX

